

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

SURSEOIR À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS DE LA RÉGIE
AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS - (N° 995)

Retiré

AMENDEMENT

N° CD4

présenté par

M. Reda, M. Pacquot, M. Metzdorf, Mme Guévenoux, M. Royer-Perreaut, M. Rodwell et
Mme Klinkert

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir le calendrier initial d'ouverture à la concurrence des bus de Paris et de sa petite couronne au 31 décembre 2024.